

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 963

Artikel: Concentration : évolution tranquille ou fusionnante aiguë?
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011166>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Evolution tranquille ou fusionnisme aiguë?

(y) En Suisse, on compte les bestiaux tous les printemps; mais on attend dix ans pour dénombrer les gens et les entreprises. Le dernier recensement des entreprises — ou plus exactement des exploitations — date de 1985. Il vient de faire l'objet d'une analyse spéciale par MM. Angelo Rossi (IDHEAP, Lausanne) et Peter Häni (Uni Zurich), sur la *Concentration des entreprises et la dépendance économique spatiale en Suisse* (Berne, Office fédéral de la statistique, 1989).

Plus facile de dénoncer que de démontrer

Intéressant et périlleux travail, mettant en œuvre une méthodologie délicate. Il est en effet plus facile de dénoncer «les gros poissons qui deviennent toujours plus gros», le Triangle d'or dominant ou la Romandie «télégrée», que d'en faire la démonstration dans la mesure où les chiffres disponibles ne se prêtent pas à une telle mise en évidence.

Relues par Rossi/Häni, les statistiques démentent certains préjugés. Entre 1975 et 1985, tandis que le nombre des établissements du secteur secondaire diminuait de 21%, les petites exploitations (moins de 50 emplois) ont gagné du terrain dans l'industrie comme dans le tertiaire, en particulier dans les domaines d'activités qui offrent des produits ou des services de valeur élevée. Dans les branches à prestations standardisées en revanche, le mouvement de concentration se poursuit à un rythme statistiquement saisissable (construction électrique/électronique, banques et assurances par exemple).

Quant à la dépendance intercantonale et interrégionale, elle a dans l'ensemble plutôt diminué entre 1975 et 1985. Là aussi, les modifications de la structure du secteur productif pourraient avoir joué un rôle perturbateur pour la nécessaire comparaison d'un recensement à l'autre. En revanche, se confirme la dépendance économique des cantons romands par rapport aux alémaniques, particulièrement en ce qui concerne les unités les plus importantes: 10,3% des

personnes qui travaillent dans des exploitations romandes ayant plus de 200 employés occupent un emploi «dépendant»; même si le taux descend à 7,3% pour les établissements de dimension moyenne (50-200 employés) et à 5,9% pour les plus petites exploitations, on voit bien le degré de dépendance de la Suisse romande, plus particulièrement envers le Triangle d'or de la région zurichoise.

Comme les auteurs sans doute, les lecteurs de l'analyse Rossi/Häni se sentent

un peu frustrés. D'une part, les résultats sont présentés avec une prudence qui dépasse les réserves et nuances d'usage; et à juste titre puisque les statistiques utilisées ne sont pas collectées en vue des analyses et interprétations faites en l'occurrence. D'autre part, on retrouve mal dans les chiffres le reflet de réalités bien connues et souvent spectaculaires. En Suisse comme ailleurs, la presse annonce chaque jour des fusions et opérations de concentration, qui se multiplient partout à un rythme record depuis des années.

Comment intégrer ces informations avec l'évolution tranquille observée dans la décennie 1975-85? Vaste problème, qui a déjà suscité l'inquiétude ou le scepticisme de plus d'un citoyen soucieux d'y voir clair. ■

DANS LES CANTONS

Beaucoup voteront le 24

(cfr) L'absence de vote fédéral le 24 septembre n'empêchera pas la convocation aux urnes des électeurs de plusieurs cantons. Certains de ces scrutins sont importants. Nous en avons retenu quatre: trois cantonaux et un communal.

A Uri, une initiative pour l'introduction de la proportionnelle pour l'élection des députés au Grand Conseil a abouti. Cette nouvelle tentative a certaines chances devant le peuple puisque le parlement en recommande l'acceptation. Le texte a été habilement rédigé. Il maintient le régime actuel pour les plus petites communes et seules les sept communes élisant trois députés et plus auraient une répartition selon le nouveau système.

Dans le canton de Berne, les chances du Comité bernois pour l'initiative constitutionnelle «7 conseillers d'Etat au lieu de 9» ne paraissent pas particulièrement grandes, même si une surprise n'est pas exclue. Le Conseil exécutif bernois est le seul gouvernement cantonal formé de 9 membres, devant tout leur temps à l'Etat. Le comité, formé de gens de droite proches de l'économie, estiment que les vieilles structures administratives du siècle passé doivent être modernisées. Le Grand Conseil a décidé de recommander le rejet de cette initiative par 133 voix contre 32. Les socialistes

et une partie de l'UDC s'opposent à la réduction, de même que quelques radicaux. D'autre radicaux, l'Alliance des indépendants et le PDC, avec quelques membres de l'UDC, la soutiennent.

A noter que l'Action nationale, qui faisait signer une initiative à Thoune en vue de réduire le nombre des membres de l'exécutif communal de 7 à 5, a échoué.

Dans le canton de Zurich, la loi sur le Grand Conseil doit être modifiée en vue d'obtenir de tout député une liste de ses activités professionnelles et privées. La liste serait mise à jour au début de chaque année. Le projet a été adopté au législatif par 118 voix contre 2. Une acceptation par le peuple est plus que probable. Le registre tenu par la Chancellerie d'Etat sera public.

Un projet communal important est soumis aux électeurs de la ville de Zurich. Il vise à compléter la constitution communale par l'introduction d'une nouvelle tâche: encourager l'égalité entre hommes et femmes (*Förderung der Gleichstellung von Mann und Frau*). Le Conseil communal a approuvé l'article par 80 voix contre 32 et la Municipalité le soutient également.

Cette tâche pourrait être attribuée à un bureau de la condition féminine, à créer. Il y a toutefois des oppositions. ■